



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER JEAN-ZAY

JEUDI 15 MAI 2025

Le JEUDI 15 Mai 2025 à 18h30, les Conseillers du quartier Front-de-Seine se sont réunis dans le Salon Ronsard, en l'Hôtel de Ville.

Présents : Jean-Yves CAVALLINI, Adjoint délégué du quartier Jean-Zay

Conseillers de quartier : Monique BEN SOUSSAN, Stéphanie BRICHE, Bernard CAMUS, Romain CAMUS, Sybille D'OIRON, Pascale DUCAROUGE, Matthieu GELEBART, Samy KAYALI, Valérie LAHEURTE, Philippe NEUMAN, Yoan PEESMEESTER, Florence THOMAS, Thibaud VERNAY

Absents excusés : Hakim BIBOUDA, Sonia CORVI, Bernard DAMAY, Victor DUMAS, Sabrina HADJADJ, Alice PINTA, Baptiste SAGNIERE

Absents :

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Points relatifs au quartier Jean-Zay

- a. Circulation-Stationnement
- b. Pollution sonore
- c. Urbanisme-Environnement
- d. Accompagnement professionnel des jeunes
- e. Animations du quartier

2. Questions / Réponses

3. Clôture de la réunion et annonce de la prochaine réunion

Monsieur Jean-Yves Cavallini remercie les Conseillers de quartier de leur présence et introduit la séance.

1. Points relatifs au quartier Jean-Zay

a. Circulation-Stationnement

- *Que peut-on faire pour sécuriser l'entrée du parking Marjolin ? De nombreux véhicules grillent le stop en arrivant de la rue Pierre-Brossolette pour pouvoir rentrer dans le parking et ne pas faire le tour.*

En ce qui concerne l'entrée du parking, on ne peut pas contraindre davantage sans bloquer les piétons ou les autres véhicules. Des panneaux rappellent l'interdiction de tourner à gauche et un marquage au sol indique que le passage est à sens unique.

Il faut que les conducteurs respectent ces interdictions.

- *Que se passera-t-il s'il y a un accident ? Les conducteurs seront tenus pour responsables ?*

Oui tout à fait. Ils ne peuvent pas ignorer la signalisation donc ils commettent volontairement une infraction.

- *Peut-on demander un marquage au sol et des panneaux 30, dès le croisement des rues Marjolin/Brossolette ? Certains véhicules arrivent beaucoup trop vite et lorsque l'on sort du parking de notre copro, en face de l'auto-école, c'est dangereux, j'ai plusieurs fois failli être percutée ...*

Le démarrage de la zone 30 correspond à l'aménagement réalisé sur la place Jean-Zay, avec le plateau, l'enrobé clair, du marquage et de la signalétique. Il ne semble pas envisageable de décaler l'ensemble. Et si on ne décale qu'une partie, on perdra en cohérence et tout l'intérêt d'avoir réalisé cet aménagement.

- *Heureusement que le passage piéton est décalé sinon il y aurait des accidents.*
- *Ne pourrait-on pas mettre un potelé/ une barrière/une croix de Saint-André sur le trottoir de l'angle pour barrer le passage aux voitures quand on vient de la rue Marjolin ? Les gens prennent la chicane sur le trottoir pour tourner.*

Envoyez-nous votre proposition et nous la transmettrons aux Services Techniques.

- *Pourrait-on faire d'une pierre deux coups en faisant un marquage au sol en zone 30 et un potelé dans la zone ? La zone 30 commence trop tard.*

Monsieur Cavallini prend note de ce retour et partage le constat que la zone 30 devrait commencer plus tôt.

Il serait effectivement plus logique que la zone 30 commence dès le square et non place Jean-Zay. C'est cependant un travail de voirie très coûteux car cela demande de refaire tout l'enrobé clair.

- *Il y a un problème de sécurité qui existe toujours au croisement des rues Jules-Guesde et Pierre-Brossolette. Les voitures venant de Jules-Guesde ne respectent pas le passage piéton. L'autre jour, il y avait une dame devant moi qui traversait. La voiture s'est arrêtée juste devant elle sur le passage piéton en voulant forcer le passage. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de caméra à cet endroit de gros trafic.*

Il n'y a pas de caméra implantée à ce carrefour et il n'est pas prévu d'en installer une nouvelle. Il s'agit ici d'incivilités que nous retrouvons sur beaucoup de carrefours sur la ville. Du reste, il y a un stop sur la rue Jules-Guesde.

Les effectifs de la Police municipale et surtout la brigade motorisée (BMO) veillent également au bon respect du code de la route.

- *Peut-on mettre un feu ?*

Ce n'est pas envisageable, aussi bien en termes de prix qu'en terme de circulation. Cela demanderait de réorganiser la circulation.

- *Il y a un vrai problème de sécurité rue Jules-Guesde, c'est un axe énorme avec une double voie et les voitures ne respectent pas les limites de vitesse.*

C'est malheureusement le cas dans beaucoup de rues de la ville.

- *Cette rue permet de se garer en double file mais il y a un vrai problème de circulation. En journée, elle devient même une seule voie car tout le monde est garé en double file, et le soir, elle devient une autoroute. Il faudrait régler la situation. On a aussi un vrai problème d'accès aux trottoirs à cause des terrasses.*

La Municipalité réajuste la circulation petit à petit et, dans un souci d'homogénéité, a doublé les zones 30. Nous finirons sans doute par passer à une ville entièrement en zone 30, sauf dans les axes structurants.

- *Que deviennent les lignes de bus Les Abeilles ? Il y avait eu une consultation il y a quelques années.*

La Commission vient de trancher sur le prestataire pour les 8 prochaines années et en ce qui concerne le tracé, il y a 3 hypothèses possibles : un maintien de l'existant avec un service renforcé aux heures de pointe, un maintien de l'existant avec une meilleure desserte du quartier Front-de-Seine, et une dernière hypothèse incluant les 2 premières options.

- *Il y aura des grands et des petits bus ?*

Nous avons opté pour des petits bus électriques et aux heures de pointe, on doublera le nombre de bus.

- *Un plombier me signale que, pour les interventions longues, le système de stationnement est pénalisant. Il semble que d'autres villes aient mis en place sur demande des forfaits d'une journée ou d'une demie journée adaptés.*

Il existe justement des forfaits *Levaparc* à la journée afin que les professionnels puissent stationner en toute sécurité.

- *Il faudrait peut-être le communiquer dans l'Info Levallois car beaucoup de personnes ne le savent pas, notamment les syndicats.*

Nous notons ce retour et allons aussi le signaler aux Chambres des Artisans.

- *Qu'en est-il de la sécurisation du passage piéton aux abords de la station Esso rues Wilson/Paul-Vaillant-Couturier ? Il est toujours aussi dangereux.*

Ce sujet a déjà été abordé plusieurs fois en Conseil.

Pour rappel, toutes les sorties sont équipées de ralentisseurs et d'une signalétique de police conforme. Celle située sur la rue du Président Wilson est large et a donc une bonne visibilité. Celle localisée au croisement des rues Paul-Vaillant-Couturier/Rivay est plus courte mais est équipée d'un miroir.

Malgré ces sécurités, il arrive hélas que des usagers coupent tout de même le passage. Comme c'est une zone privée, sur les emprises d'Esso, c'est un sujet complexe.

Nous allons relancer les services et réexaminer ce sujet.

- *Le trottoir qui va pour aller à l'école primaire ou maternelle Sainte Marie n'est pas assez large (cf photo), nous devons marcher sur la piste cyclable le matin et le soir à cause des poubelles, des vélos mal garés et surtout de l'influence. Pour la sécurité des enfants, il faudrait la supprimer sur tout le tronçon école primaire et maternelle car elle est en discontinu à certains endroits à cause de l'élargissement déjà fait du trottoir et les parents doivent s'y garer pour déposer et récupérer les enfants.*



- *Plusieurs Conseillers partagent également le constat de la dangerosité de la zone et alertent sur la nécessité de traverser sur la piste cyclable pour pouvoir circuler.*

Il n'est pas prévu de supprimer une piste cyclable qui, par ailleurs, répond à une demande d'un grand nombre de résidents et visiteurs qui souhaitent le développement des voies vélos.

S'agissant des poubelles, nous avons demandé au service de la Voirie de bien vouloir sensibiliser la copropriété sur l'importance de ranger les bacs.

b. Pollution sonore

- *Dans les pâtés de maisons et d'immeubles, il est fréquent que le « côté cour » soit une imbrication de cours d'immeubles et de jardins individuels. Ils peuvent être utilisés, à tour de rôle ou non, jusque très tard de manière bruyante sans même qu'on puisse voir d'où vient le bruit. Et cela tous les weekends. Comment y remédier ?*

L'utilisation de ces emplacements dépend du règlement de copropriété. Si une intervention de Police municipale est nécessaire, il convient de bien localiser la provenance des nuisances et partager les moyens d'accès à la cour avec les agents de la Police municipale.

c. Urbanisme - Environnement

- *Quel devenir pour l'immeuble fermé au 46 rue Pierre-Brossolette (cf photo) en face de l'ancienne Maison du coworking ? Que va-t-il y avoir ? Rénovation ou destruction et reconstruction ?*



À notre connaissance, le propriétaire n'a pas de projet particulier pour cet immeuble. Toutefois, nos équipes vont regarder de quelle façon cet immeuble pourrait être valorisé, en étudiant notamment l'intérêt de solliciter la Préfecture afin de demander le lancement d'une *Déclaration d'Utilité Publique* (DUP).

- *Depuis combien de temps est-il vide ?*

Cela fait plusieurs années.

- *Que va-t-il y avoir à la place de l'ancienne Maison des Anciens Combattants comme immeuble et quand débiteront les travaux, rue Camille-Pelletan ?*

Un projet municipal lié à l'enfance est en cours d'étude sur cet emplacement.

- *Une carte de Levallois permet de voir où l'installation de panneaux solaires est possible sur les toits. C'est une très bonne chose mais l'expérience montre qu'ensuite les syndicats ne se bougent pas beaucoup (pas du tout) pour monter les dossiers. Or cela demande un savoir-faire. Quel accompagnement est possible pour permettre ces réalisations ?*
- Il y a une carte et une application interactive gratuite qui permettent de chiffrer immeuble par immeuble et de voir ce que pourrait rapporter l'installation de panneaux.

Nous vous encourageons à prendre attache avec *L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat* (ALEC), compétente pour ce type de demande. Cette agence tient une permanence à Levallois les 3èmes vendredis de chaque mois, à *l'Espace Permanence*, n'hésitez pas à consulter le [site internet de la Ville](#) pour en savoir plus.

Les renseignements qui vous permettront de prendre contact avec l'agence sont les suivants :

ALEC -Espace Permanence, 1 avenue du Général de Gaulle, 92300 Levallois-Perret

contact@alec-pold.org

01 46 49 10 08

Prise de RDV obligatoire

Contact direct de l'ALEC

53 rue de l'Aigle, 92250 La Garenne-Colombes

01 46 49 10 08

contact@alec-pold.org

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

d. Accompagnement professionnel des jeunes

- *Les jeunes en formation doivent souvent coupler leurs études avec l'obtention de stages qui, depuis qu'ils sont devenus payants, s'avèrent très difficiles à trouver. N'y aurait-il pas un moyen de fournir réseau ou conseils avisés ?*

La liste des principales entreprises présentes à Levallois est accessible en ligne. La Ville met également au service des étudiants levalloisiens son *Espace Jeunesse*, rue Rivay, pour les guider au mieux.

Cependant, les entreprises sont souvent en partenariats avec des écoles, ce qui ne nous facilite pas la tâche.

À noter également que le système de gratification/indemnisation des étudiants ne débute qu'à partir de deux mois de stage et plus.

e. Animations du quartier

- *Peut-on installer une cabine à livre sur la place Jean-Zay (cf photo) ?*



De la cabine téléphonique à la boîte à livres

Nous préférons la mise en place de boîtes à livres. Par ailleurs, il n'existe plus de cabines téléphoniques à Levallois qui pourraient être requalifiées.

Il y en a déjà une boîte à livre à proximité dans le parc Edith-de-Villepin et nous pourrions peut-être mettre une, Place Jean-Zay.

- *Lors des vide-greniers, les particuliers sont désormais noyés parmi une masse de professionnels, qui ne pratiquent pas du tout les mêmes tarifs. Serait-il possible de les séparer ou au moins de les identifier ?*

Aucun professionnel n'est autorisé sur les vide-greniers et cela est vérifié par la demande d'un justificatif de domicile. Si vous avez connaissance d'un cas particulier, merci de nous le signaler.

2. Questions / Réponses

- *Quelles suites ont été données à l'étude faite sur les emplacements vélos ?*

Elle a été transmise aux services mais nous n'avons pas eu de retour pour le moment.

Nous allons également nous renseigner afin de voir si les emplacements vélos rajoutés par le Service du Développement Durable, l'ont été suite aux propositions des Conseillers ou non, et si d'autres emplacements supplémentaires seront ajoutés aux futurs budgets.

- *Le coiffeur situé au 126 rue Louis-Rouquier crée bcp d'attroupements et de nuisances et est ouvert jusqu'à plus de 21h, 7j/7. Y a-t-il des solutions pour faire une médiation avec ce commerçant ? Des médiations similaires ont eu dans le quartier Alsace. Nous avons déjà eu 3 échanges avec le propriétaire et avons aussi eu des échanges avec le locataire bailleur. Ils se réunissent régulièrement dans le hall d'immeuble ce qui crée des nuisances. Des clients se stationnent aussi de manière gênante dans la rue pour aller chez ce coiffeur. Ils sont supposément verbalisés par la Police municipale mais c'est tout le temps les mêmes donc on s'interroge sur l'utilité de ces verbalisations.*

Avez-vous appelé la Police municipale ?

- *Oui plus d'une fois. Certains agents de la Police municipale qui s'occupent de la circulation des écoles à proximité sont manifestement amis avec les patrons.*

La Ville va renouveler l'arrêté anti regroupement donc c'est une première solution

N'hésitez pas à appeler la Police municipale régulièrement, cela permet de constituer un dossier

- *Quand aurons-nous le compte-rendu de la réunion inter-quartiers ?*

Nous allons vous l'envoyer avec les contacts lorsqu'il sera validé.

- *La Ville pourrait-elle distribuer des bulbes et également mettre à disposition des espaces verts en bas des immeubles comme à Paris pour que les habitants puissent jardiner ?*

Levallois Découverte distribue régulièrement des bulbes.

En ce qui concerne les espaces de jardinage, nous n'y sommes pas favorables car ils sont rapidement laissés à l'abandon et leur entretien revient finalement à la Municipalité. C'est pour cela que la Ville n'a plus de potagers éducatifs dans les écoles et que ceux dans les parcs sont aussi entretenus par la Direction des Espaces verts.

3. Prochaine séance : Réunion Plénière le JEUDI 26 JUIN 2025

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI clôt la séance

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

**conseilsdequartier@ville-levallois.fr
Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois**